

RÉUSSIR **Terres d'Ariège**

fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°883 | Vendredi 9 février 2024

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

▪ Actualité

> La MSA vous informe sur la TESA+ p.4

> Deux équipes ariégeoises soutenues par mutualia pour le 4L Trophy p.12

▪ Filière

> Eau : Première réunion de concertation du SAGE, qu'en pense la profession agricole p.6

> Elevage : Des aides débloqués pour les éleveurs touchés par la MHE p.5

▪ Chambre d'agriculture

> Stratégie de fertilisation : Outils d'analyse et interprétations p.8

▪ Petites annonces

Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11



AFP Miguel Medina

Le Premier ministre a finalement annoncé une nouvelle batterie de mesures le 1er février (fiscalité, normes ...) qui répondent à de nombreuses demandes de la FNSEA et des JA, qui appellent à lever les blocages.

GIE Agriavenir P. 7



GIE DES FORMATIONS ET DES SERVICES POUR TOUS VOS BESOINS

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 9



ÉVEILLEZ VOS FORÊTS ARIÉGEOISES EN HIVER : OPPORTUNITÉS DE COUPES ET INITIATIVES DURABLES





Manifestations agricoles : une pièce en trois actes



MANIFESTATIONS L'ensemble des syndicats en branle, une centaine de points de blocages, 10 000 agriculteurs engagés et un espace médiatique saturé. La mobilisation que vient de connaître le monde agricole est historique à de nombreux égards.
Comme une fiction classique, elle s'est construite en trois actes. Le premier, c'est l'élément déclencheur : des blocages en Occitanie, sur fond de manque de revenu, qui attirent les médias et de premières réponses d'urgence d'un Premier ministre fraîchement nommé.
Galvanisé par la réceptivité des médias à ses préoccupations, le monde agricole ne s'en contente pas, et veut se mobiliser, dans toute la France. Sur fond d'élections européennes et professionnelles, les syndicats agricoles ont donc organisé le deuxième acte : la confrontation. «Siège» de Paris par la FNSEA et les JA, montée vers la capitale et tentative de blocage de Rungis par la CR, blocages de plateformes de centrales d'achat par la Conf'. Cette mobilisation d'envergure pousse les politiques à agir, et ouvre la voie au dernier acte : la résolution. La Commission européenne a cédé sur les jachères et l'Ukraine, et promis une simplification de la Pac. Le Premier ministre a finalement annoncé une nouvelle batterie de mesures le 1er février (fiscalité, normes ...) qui répondent à de nombreuses demandes de la FNSEA et des JA, qui appellent à lever les blocages.

Les trois principaux syndicats agricoles en branle, une centaine de points de blocage, 10 000 agriculteurs mobilisés. Et il faudrait ajouter le nombre record d'heures d'antennes et d'articles de presse. La mobilisation qui avait débuté par des blocages dans le Sud-Ouest et fini par gagner toute la France est, à de nombreux égards, historique. Elle nous renvoie aux grandes mobilisations qui avaient suivi la réforme de la Pac en 1992.

Malgré sa complexité apparente, cette mobilisation répond aux canons de la fiction classique, et ses trois actes avec lesquels scénaristes et écrivains construisent leurs récits : élément déclencheur, confrontation, résolution. L'élément déclencheur, ce sont évidemment ces premiers blocages autoroutiers organisés en Occitanie. Ils attirent les médias et ont fait émerger un personnage charismatique : Jérôme Bayle, éleveur de bovins viande. Sa casquette et sa barbe feront le tour des médias, qui s'intéressent soudainement au monde agricole - ils ne s'arrêteront plus pendant dix jours.

Viennent ensuite les premières annonces du Premier ministre, jeune et fraîchement nommé. Par leur mise en scène - en Haute-Garonne, dans un élevage-, elles visaient clairement à éteindre le feu d'où il était parti, d'Occitanie. Elles correspondent aux trois principales revendications de Jérôme Bayle : le GNR (gazole non routier), l'eau et les aides de crise, auxquelles le gouvernement a ajouté un volet de simplification administrative. Prenons le temps de les détailler. Sur le GNR, le Premier ministre a tout simplement rayé l'accord qu'Élisabeth Borne avait conclu en septembre avec la FNSEA. Pas de trajectoire de hausse de la fiscalité du GNR, et « les mesures de compensation prévues cette année sont maintenues ». Il a aussi annoncé une « déduction de l'exonération en pied de facture », et annoncé le versement « dès le mois prochain » d'une avance de 50 % sur l'exonération..

Mesures de crise

Le deuxième pan des annonces consiste en un renforcement et une accélération de certains soutiens sectoriels ou régionaux. Ainsi, l'indemnisation des frais vétérinaires dus à la maladie hémorragique épizootique (MHE) sera portée à 90 %, au lieu des 80 % annoncés par le ministre de !'Agriculture le 19 janvier. Le guichet pour ces indemnisations « ouvrira d'ici le 5 févier » et elles seront versées « très vite, à partir de février ». Concernant la bio, le Premier ministre annonce que le gouvernement « va remettre 50 M€ » dans les dispositifs d'aide aux producteurs. « La bio ne vous dit pas merci », a réagi la Fnab (producteurs bio), qui estime cette enveloppe très insuffisante, alors que l'ensemble de la filière bio chiffre ses pertes à « 550 M€ depuis deux ans ». Les intempéries étaient aussi au programme. M. Attal a annoncé vouloir« doubler le fonds d'urgence pour la Bretagne» qui a été mis en place après la tempête Ciaran, en novembre.

Enfin, Gabriel Attal a promis un plan pour la viticulture, qui sera présenté par Marc Fesneau le 31 janvier sur Sud Radio. Le plan viticole consiste en un fonds d'urgence de 80 M€ et des aides à l'arrachage de 150 M€ pour soutenir les viticulteurs en crise de surproduction. Cela pourrait concerner « jusqu'à 100 000 hectares ».

« Dix mesures » de simplification

Dernier volet des mesures : la simplification. « Dix mesures immédiates» ont été promises, qui feront l'objet de décrets « demain et la semaine prochaine». Entre autres, « on va abroger le délai exceptionnel» de quatre mois pour déposer un recours contre les projets agricoles ; celui-ci « passera à deux mois » comme pour l'ensemble des entreprises. Par ailleurs, M. Attal a indiqué que l'Office français de la biodiversité (OFB) « sera sous la tutelle des préfets » et qu'une réflexion sera menée d'ici le Salon de l'agriculture pour« faire baisser le niveau de pression» lors des contrôles environnementaux. Le chef du gouvernement a aussi annoncé le passage à un « contrôle administratif unique » : les préfets devront élaborer des « plans de contrôle » dans les exploitations avec un objectif de « pas plus d'un passage dans l'année ». Autre mesure concernant les haies:« On va passer de 14 réglementations à une seule», a encore promis M. Attal.

Par ailleurs, le gouvernement lance un « mois de la simplification » d'ici le Salon de l'agriculture, invitant les représentants agricoles à travailler avec les préfets sur des simplifications de procédures au niveau départemental.

Deuxième acte : blocage national

Le Premier ministre pensait-il mettre fin aux mobilisations ? Nul ne le sait, mais il n'en fut rien. Pis, la mise en scène a engendré une « forme de sur-agacement», selon le président de la FNSEA. Galvanisés par l'attention des médias, les agriculteurs ont sûrement senti qu'ils étaient sur le point de créer un momentum, il fallait continuer de pousser pour faire plier le gouvernement.

Si le blocage de l'A64 a été rapidement levé à la suite de ces annonces, les trois principaux syndicats agricoles ont annoncé qu'ils poursuivaient leur mobilisation. Sur fond de négociations commerciales, d'élections européennes en juin et professionnelles (chambres d'agriculture) l'an prochain, les syndicats y étaient largement disposés, d'autant que les manifestations se poursuivent ailleurs en Europe.

Dans le bassin parisien, un blocage des axes autoroutiers était annoncé pour le lundi 29 janvier. De son côté, la Coordination rurale du Lot-et-Garonne faisait part de son intention de « monter à Paris » à partir du 29 janvier pour aller bloquer le marché d'intérêt national de Rungis (Val-de-Marne). Deux initiatives qui n'étaient pas sans rappeler la tentative ratée de blocus de Paris par la Coordination rurale, en 1992, lors des grandes manifestations contre la réforme de la Pac.

Partie du Lot-et-Garonne, l'opération de la Coordination rurale s'est soldée par un échec, avec plusieurs dizaines d'arrestations à Rungis. Ce jeudi 1 er février, leur présidente appelait les agriculteurs à se rassembler devant l'Assemblée. Les autorités avaient averti qu'elles s'opposeraient aux incursions de tracteurs dans « Paris et les grandes villes» et aux blocages du marché de Rungis et des aéroports franciliens. La même consigne devait être appliquée pour les aéroports de province et les grands marchés d'approvisionnement. Pour ce faire, Gérald Darmanin avait annoncé le 28 janvier que 15 000 membres des forces de l'ordre seraient mobilisés. Ils ne furent pas de trop. La Confédération paysanne avait également appelé le 30 janvier « à bloquer les centrales d'achat» de la grande distribution. Au 31 janvier, ce furent« plus de 100 points de blocage » et 10 000 manifestants qui étaient recensés par les autorités, sur l'ensemble de la France.

Second volant de mesures

Cette mobilisation monstre, étendue à toute la France, a ouvert la voix au troisième acte : la résolution. Avec de nombreuse annonces que le syndicalisme majo-

SOMMAIRE

➔FRANCE p. 2 à 3 ➔ACTUALITÉ p. 4 et 12 ➔FILIÈRE p. 5 à 7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 9 ➔PETITES ANNONCES p. 11

ritaire attendait depuis plusieurs mois, voire d'années.

En attendant Gabriel Attal, c'est la Commission européenne qui est d'abord sortie du bois. Comme demandé par la FNSEA et le gouvernement français, elle a annoncé, le 30 janvier, qu'elle devrait adopter en procédure écrite le 1 "' février de nouvelles dérogations temporaires aux règles de la Pac qui imposent de garder 4 % de jachères ou surfaces non productives.

Deuxième annonce bruxelloise le même jour : dans le cadre de la prolongation pour une année supplémentaire des mesures commerciales autonomes en faveur de l'Ukraine présentée le 31 janvier, Bruxelles propose un système de« frein d'urgence » automatique pour certains produits sensibles (volaille, œufs et sucre), qui serait basé sur les niveaux d'importation moyens des années 2022 et 2023.
Le 1 "' février, ce fut le tour du gouvernement. Le Premier ministre a annoncé que le principe de « souveraineté » serait inscrit dans le Code rural, comme initialement prévu dans l'avant-projet de loi d'orientation et d'avenir. Il sera, qui plus est, assorti d'indicateurs de suivi. Des « plans de souveraineté » seront établis pour plusieurs filières, dont l'élevage. Un rapport sur la « souveraineté alimentaire » sera produit annuellement, le premier avant le Salon de l'agriculture.

Fiscalité, normes

Comme attendu, M. Attal a également annoncé 150 M€ pour l'élevage en soutien fiscal - et cette fois social - « dès cette année et de façon pérenne». Sur le plan fiscal, Bruno Le Maire a aussi annoncé un relèvement des seuils d'exonération relatifs aux transmissions.

Le principal changement sur les successions concerne les plus-values sur les transmissions : actuellement à 500 000 € pour une exonération totale et jusqu'à 1 M€ pour une exonération partielle, les seuils seront relevés respectivement à 700 000 € et 1,2 M€ « en cas de reprise d'une exploitation agricole par un jeune agriculteur ». Le deuxième relèvement de seuil porte sur l'exonération de droits de succession et de donation en cas de transmissions de biens ruraux donnés à bail à long terme et de parts de GFA : le seuil limite d'exonération sera porté de 500 000 € à 600 000 € dans le cadre d'une transmission à un jeune agriculteur, « en cas d'engagement de conservation de dix ans ». Le régime d'exonération des plus-values en cas de retraite sera aussi revu, « dans les situations de cessions qui se réalisent sur longue période » à de jeunes agriculteurs.
Sur les prairies, Gabriel Attal a annoncé une dérogation d'un an à l'obligation de réimplantation. Concernant les pesticides, le gouvernement annonce qu'il va retravailler le plan Ecophyto, notamment les questions des indicateurs et des zonages. Selon nos informations, le conseil stratégique devrait être supprimé, fusionné avec le Certiphyto - même si le ministre de l'Agriculture ne l'a pas annoncé explicitement dans son allocution.

Levée des blocages

Le gouvernement fera par ailleurs appel des annulations de cinq chartes de riverains relatives aux zones de non-traitement (ZNT) aux pesticides, et mettra en place une « clause de sauvegarde» concernant le thiaclopride (néonicotinoïde).

Concernant les relations commerciales, M. Le Maire a annoncé un rapport sur la loi Egalim pour le printemps, ainsi qu'un éventuel renforcement, tout en appelant à la création d'un réseau européen des services des fraudes.

Il a annoncé un renforcement des sanctions sur les manquements à l'étiquetage de l'origine, pour les porter à 10 % du chiffre d'affaires. Le ministre de !'Agriculture a annoncé un relèvement de l'accompagnement de l'installation, une« pérennisation » du TODE et un relèvement des seuils.

Face à cette batterie de mesures, le syndicalisme majoritaire s'est résolu à mettre fin aux blocages. « À condition que soit diffusée à notre réseau une note explicative des mesures, nous appelons nos réseaux à suspendre les blocages et à prendre de nouvelles formes de mobilisation», a annoncé Arnaud Gaillot, le président des JA. Et d'appeler son réseau, « dès lundi», à rencontrer les services « des préfets et des ministères ».

« L'action se transforme, elle ne se termine pas», a expliqué Arnaud Rousseau, qui menace de nouvelles mobilisations si les annonces n'étaient pas suivies d'effets. Car toute bonne fiction peut nécessiter une suite.

YG, MR - Agra presse

LA VINGTAINE D'ANNONCES DU GOUVERNEMENT DES 26 JANVIER ET 1ER FÉVRIER

Inscription dans le code rural de la « souveraineté agricole et alimentaire» assortie d'indicateurs
Inscription dans la loi que « l'agriculture est d'intérêt général »
Lancement d'une mission parlementaire sur Egalim, en vue de son éventuel renforcement
Abandon de la hausse du GNR, avance de trésorerie sur le taux super-réduit, passage « pied de facture » au 1er juillet
MHE : passage à 90% de la prise en charge des frais vétérinaires et mortalités
Saisonniers: reconnaissance de l'agriculture comme secteur de« métiers en tension »
TODE: pérennisation du dispositif et augmentation du plafond de 1,2 à 1,25 SMIC
Fruits : clause de sauvegarde d'ici le salon de l'agriculture sur les résidus de thiaclopride
Elevage: adaptation de la mesure de la fiscalité s'appliquant à l'élevage bovin, étendue aux cotisations sociales et rénovée notamment pour inciter à la contractualisation
Viticulture: mesures d'urgence (80 M€) et mesures d'arrachage temporaire (150 M€)
Bio : 50 M€ supplémentaires pour l'agriculture biologique
Ecophyto : mise à l'arrêt jusqu'au Salon de l'agriculture, le temps de rediscuter les indicateurs, les zonages et les mesures de simplification
Pesticides/ZNT : le gouvernement fera appel des décisions de justice sur les chartes départementales
Lancement d'un « mois de la simplification » dans tous les départements
Réduction de 2 mois des délais de droit commun pour former un recours contre les ICPE agricole et IOTA
Mesure de dérogation aux obligations de mise aux normes d'accessibilité pour tous les bâtiments agricoles
Unifier le régime applicable aux haies : de plusieurs corpus règlementaires à 1 réglementation unique
Pas plus d'un passage annuel sur l'exploitation dans le cadre des contrôles administratifs, hors contrôles judiciaires
Mise en place d'un dégrèvement automatique de la TFNB pour les JA
Trois rehaussement de seuils d'exonérations sur les transmission : exonération de plus- value de transmission d'entreprise individuelle droits de succession et donation en cas de transmission de biens ruraux donnés à bail à long terme et de parts de groupement fonciers agricoles, régime de plus-value en cas de retraite) et travail approfondi sur une mesure supplémentaire de crédit d'impôt
Intégration des exonérations de cotisation sociales AMEXA PFA de droit commun dans le calcul de l'exonération de charges sociales spécifique aux jeunes agriculteurs
Pesticides : suppression du conseil stratégique dans sa forme actuelle

Le TESA +

NOUVEAUTÉS Depuis le 1er janvier 2024, une nouvelle version du service en ligne est lancée, avec plusieurs nouveautés : une interface modernisée, plus simple à utiliser, et la génération de la Déclaration sociale nominative (DSN).

Un service qui génère désormais la DSN

Le nouveau Tesa simplifié permet également les échanges de données avec les organismes sociaux et fiscaux, par l'alimentation mensuelle de flux DSN.
Il répond aux dernières exigences réglementaires grâce à la mise à disposition d'un bulletin de paie avec l'information sur le montant net social et la transmission automatique des données de l'attestation employeur à France travail (ex : Pôle emploi).

Un service pour les contrats à partir du 1er janvier 2024

Si vous disposez d'un numéro Siret, vous pouvez utiliser le nouveau service pour toutes nouvelles embauches à effet du 1er janvier 2024. Elles doivent concerner des travailleurs occasionnels de 3 mois maximum, dont les rémunérations mensuelles brutes ne dépassent pas 11 592 euros.
Les contrats débutés en 2023 restent gérés dans l'ancien service en ligne du Tesa simplifié, jusqu'à leur clôture.
Si vous être un particulier employeur, vous devez à présent utiliser le Tesa+.

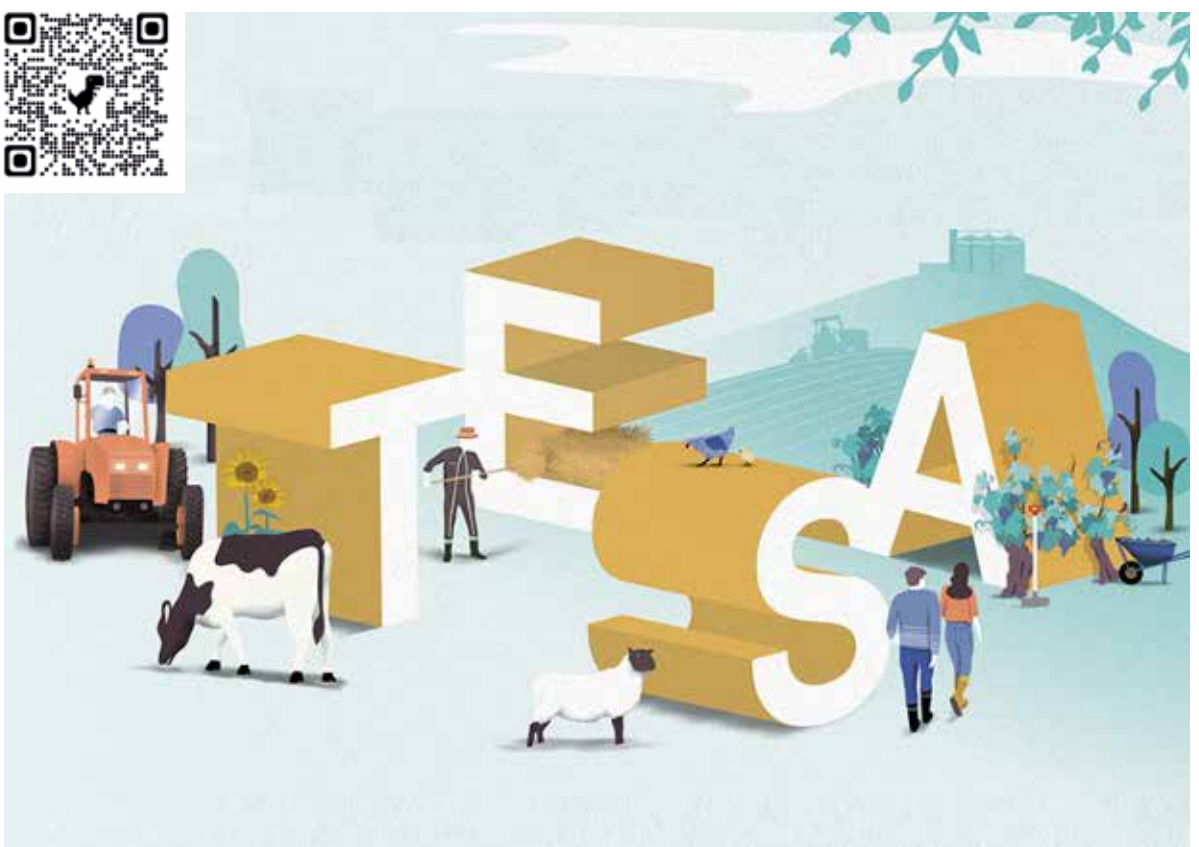
L'outil indispensable : le manuel utilisateur du nouveau Tesa simplifié

Pour vous guider dans vos démarches et faciliter votre prise en main du nouveau service, la MSA met à disposition un manuel utilisateur. Embauche, volet social, bulletin de salaire, etc : à chaque étape, consultez les écrans du service en ligne et découvrez de nombreux conseils pour faciliter votre saisie.

Le +

Composé de représentants de viticulteurs, de céréaliers et d'arboriculteurs, un panel d'utilisateurs a accompagné la modernisation du service. Certains utilisateurs ont pu tester, en conditions réelles, le service à l'été et à l'automne 2023.

MSA MPS



SAFER Occitanie
APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée. Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **26/02/2024**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables.
Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50.
Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur les communes de CASTEX et DAUMAZAN-SUR-ARIZE d'une superficie totale de 60 ha 28 a 64 ca
Relevé cadastral :
CASTEX - 48 ha 46 a 39 ca : 'Bourdas': B- 389- 414- 442- 443- 444- 446- 447- 448- 449- 450- 451- 453- 462 - 'Cros': B- 159- 167 - 'Font barthes': B- 50- 52- 89 - 'La roucole': A- 296- 301- 305- 306- 307- 308- 328- 1093[330]- 1094[330]- 1095[330]- 1098[330]- 1102[331]- 1104 [303]- 1106[329] - 'Ruchet': B- 525- 526- 527- 529- 530- 531- 532- 533- 534- 535- 559[525]- 560[526]- 616[598](A)- 616[598](B)- 616[598](C)- 616[598](D)- 616[598](E)- 616[598](F)- 616[598](G) - 'Tucaut': A- 584- 585- 596- 597- 599- 600- 601- 602- 604 605- 606- 607- 608- 609- 610- 612- 613- 614- 615- 617- 618- 619- 620- 623- 624- 625- 627- 628- 629- 630- 631- 634- 635- 636- 644[F1]- 645(A)[F1]- 647[F1]- 648- 732[614]- 1021[622]- 1023[637]- 1025[638]
DAUMAZAN-SUR-ARIZE - 11 ha 82 a 25 ca : - 'La coste': A- 642- 643- 644- 648- 649- 650- 651- 652- 653 - 'Labade': A- 345- 346- 348- 349- 350- 352- 353- 354- 356- 471- 472- 473- 475- 476 - 'Ruchet': A- 256- 257- 258- 259- 260- 263- 264- 276- 277- 278- 285- 321- 322- 323- 329- 332- 339- 340 341- 342- 343- 344- 1525[274]- 1526[273]
Urb : Zonet A et N.
Commentaires : Bâtiment d'exploitation et diverses parcelles de différentes natures. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de MONTJOIE-EN-COUSERAN d'une superficie totale de 11 ha 64 a 41 ca
Relevé cadastral : - 'Bruil': D- 742 - 'Caudere': D- 1435- 1440- 1441- 1445 - 'Coudougnie': D- 1036- 1037 - 'Font del ber': D- 1406- 1407- 1413- 1424- 1425 - 'Goutes de castagnadere': D- 1461 - 'Hajabero': D- 1401 - 'Hialet': D- 1013- 1014 - 'La bernero': D- 1144- 1145- 1146 - 'La fajaou': D- 1451- 1454 - 'La passado': D- 1377- 1382 - 'La quarau': D- 1093- 1096- 1097- 1098- 1100 - 'La serre': D- 1367- 1368 - 'La taillade': D- 1074 - 'La vigne': D- 1057- 1062- 1063 - 'Pradou': D- 740
Urb : Zone A et N.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de lande, pré, terre, jardin et taillis simple. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Pas de bâti. Bien libre de toute occupation.

Propriété sur les communes de ESCOSSE et PAMIERS d'une superficie totale de 29 ha 35 a 71 ca. Biens sur les Communes d'ESCOSSE et de PAMIERS d'une superficie générale de 29ha 35a 71ca. Ventes liées et indissociables.
Relevé cadastral :
ESCOSSE - 23 ha 80 a 60 ca : - 'La bidoune': B- 304(A)- 304(B)- 305- 306- 307- 308- 309- 310- 311- 317- 318- 319- 424[312](Z)- 424[312](AJ)- 424[312](AK)- 426[313]- 428[315]- 431[316]
Urb : Zones A et Atub du PLU.
Commentaires : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ainsi que diverses parcelles en nature de prés, landes, terres et jardins. Bien libre de toute occupation.
Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
PAMIERS - 5 ha 55 a 11 ca : - 'Labidoune': E- 94- 95- 1240[99]
Urb : Zone N du PLU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de landes, terres et bois-taillis. Pas de bâti. Bien libre de toute occupation. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.

Propriété sur la commune de BORDES-UCHENTEIN d'une superficie totale de 98 a 20 ca
Relevé cadastral : - 'La trinquade': C- 949
Urb : Zone RNU.
Commentaires : Une parcelle en nature de landes. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Pas de bâti. Bien libre de toute occupartion.

Propriété sur la commune de VILLENEUVE-DU-PAREAGE d'une superficie totale de 4 ha 29 a 69 ca
Relevé cadastral : - 'Cantegril et lera': ZC- 130[89](A)- 130[89](Z)[F1]- 131[89][F1]- 132[89] - 'De crieu': ZC- 129[89]
Urb : Zone Uxa et A.
Commentaires : Un ensemble de bâtiments d'exploitation et une parcelle en nature de terre. Bien loué en totalité. Surface à parfaire. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.

Propriété sur la commune de LORP-SENTARAILLE d'une superficie total de 43 a 40 ca
Relevé cadastral : - 'Le camp grand': A- 775
Urb : Zone A.
Commentaires : Une parcelle en nature de terre. Pas de bâti. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de SAURAT d'une superficie totale de 16 a 36 ca
Relevé cadastral : - 'Lafajole': D- 757
Urb : Zone A.
Commentaires : Une parcelle en nature de terres. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Pas de bâti. Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de VAL-DE-SOS d'une superficie totale de 1 ha 83 a 35 ca
Relevé cadastral : - 'Anders et la tyro': 286A- 321- 374- 405 - 'Aou bels et le bernet': 286A- 1476- 1496 - 'Beque': 286A- 1205 - 'Col de sem': 286A- 972- 977- 992 - 'La borde de mathe': 286A- 1056- 1057- 1104 - 'La piquette': 286A- 1020 - 'La prade sem': 286A- 1555- 1634(B)- 1643- 1644(A)- 1673(B) - 'Las escoumos sem': 286A- 135(B)- 187- 194- 195- 1876[159]- 1877[159]- 1888[81]- 2030[1889]- 2031[1889] - 'Las espertuyeros et le pas': 286A- 260- 261 - 'Le minier': 286A- 1258- 1340- 1401- 1414 - 'Village sem': 286A- 521- 522- 549
Urb : Zone RNU.
Commentaires : Diverses parcelles, bien compris dans le périmètre de l'AFP de SEM LE RANCIE.
Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Pas de bâti.

RETROUVEZ NOS APPELS A CANDIDATURES SUR NOTRE SITE : WWW.SAFER-OCCITANIE.COM

MHE : Les dispositifs d'indemnisation annoncés par le Premier ministre sont ouverts depuis le 5 février.

MHE Lors de son déplacement en Haute-Garonne, le 26 janvier dernier, le Premier Ministre a annoncé l'ouverture de deux dispositifs d'aide à partir du 5 février pour accompagner les éleveurs impactés par la MHE.
Ce lundi, Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture, a réuni la profession agricole pour confirmer le respect des engagements pris et présenter le détail des dispositifs conçus en concertation avec leurs représentants.

Au cours de cette réunion Marc Fesneau déclare : *« Face à l'urgence de la situation, le Premier ministre s'était engagé à ce que les deux guichets ouvrent le 5 février. Nous sommes aujourd'hui le 5 février, soit 10 jours après les annonces. Les deux guichets sont désormais ouverts. L'engagement pris par le Gouvernement par la voix du Premier ministre est tenu. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers les agents de mon ministère qui n'ont pas compté leurs heures pour rendre possible cet exploit, très attendu et indispensable pour répondre à la détresse des éleveurs. »*

Compensation de frais vétérinaires en cas de mortalité

Le premier dispositif d'indemnisation a pour objectif la prise en compte à hauteur de 90% des frais liés aux traitements vétérinaires ayant été nécessaires pour soigner les animaux malades et d'autre part de l'indemnisation des animaux morts ou euthanasiés des suites de la maladie.

> **Sont éligibles les exploitations agricoles ayant fait l'objet d'une suspicion clinique posée par le vétérinaire de l'élevage et confirmée par un résultat d'analyse positif entre le 19 septembre et le 31 décembre 2023.**

La solidarité professionnelle prendra le relais, avec l'appui de l'État, pour les foyers intervenus à compter du 1er janvier 2024 au travers du fonds de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) : le fonds indemnisera au même taux les frais vétérinaires et les animaux morts.



Un dispositif d'aide d'urgence supplémentaire à compter de 2024

Ce dispositif est complété par le déploiement d'un fonds d'urgence de 50 M€ pour apporter une aide de trésorerie exceptionnelle aux acteurs professionnels, éleveurs et commerçants en bestiaux, durement touchés par la maladie.

> **Sont éligibles au fonds d'urgence :**

• les exploitations de bovins situées dans les départements les plus impactés par la MHE (Ariège, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Tarn, Tarn-et-Garonne) ;

• les exploitations de bovins situées dans les départements les moins impactés par la MHE (Aude, Aveyron, Haute-Loire, Hérault, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales) ayant été confirmées foyer par analyse PCR entre le 19 septembre 2023 et le 31 décembre 2023 sont également éligibles ;

• les exploitations de petits ruminants ayant été confirmées foyer par analyse PCR entre le 19 septembre 2023 et le 31 décembre 2023 ;

• les commerçants en bestiaux impactés par la fermeture temporaire du marché italien et ayant une activité significative dans les départements suivants : Ariège, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Tarn, Tarn-et-Garonne ;

• les opérateurs commerciaux de bovins impactés par la fermeture du marché algérien.

Afin de permettre les premiers paiements dès le mois de février, le montant des indemnisations versées sera calculé sur une base forfaitaire déterminée localement. Les plateformes de dépôt seront ouvertes jusqu'en mars 2024.

A.D

INFO EN DIRECT DES SYNDICATS

Mercredi 7 février, lors de la réunion état-profession, les syndicats de la FDSEA et des JA de l'Ariège ont demandé une mise en place concrète d'accompagnement de la part de l'Etat pour les aides liées à la MHE.
Ainsi la DDTSPP confirme qu'elle va informer tous les éleveurs déclarés "foyer MHE" sur les aides qui les concerne.
La Chambre d'Agriculture et la GDS vont organiser un accompagnement spécifique pour les éleveurs concernés.

SAGE : ouverture de la concertation publique au conseil départemental de l'Ariège, la profession agricole a répondu présente

RESSOURCE EN EAU Le 1er février, la concertation publique concernant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux a été ouverte par une soirée de présentation ouverte à tous.

Jeudi soir, la salle du Conseil départemental de l'Ariège était comble. Pour cette entrée en matière, une majorité d'élus locaux étaient présents, ainsi que la profession agricole, quelques associations environnementaliste et également des citoyens du département.

La concertation s'est ouverte sur les discours des élus départementaux, et les référents du projet du SAGE.
Christine Téqui, Présidente du Conseil départemental de l'Ariège précise « *Avant toute chose je tiens à rappeler que le SAGE est le fruit d'un travail partenarial; rassemblés au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui réunit collectivités territoriales, services de l'État, acteurs économiques et associatifs pour assurer une réflexion globale et des propositions réalistes. Nous avons un défi à relever, celui de l'eau, bien commun, au cœur de nombreuses préoccupation aujourd'hui, et nous sommes tous concernés. Le Conseil Départemental de l'Ariège étant la structure porteuse du SAGE BVPA, j'espère que nous saurons être à la hauteur de vos attentes à l'occasion des semaines de concertations qui arrivent.* »

Le SAGE quèsaco finalement ?

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée de la ressource en eau.
Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Premier temps de concertation, Nicolas Pujol, référent eau pour la Chambre d'Agriculture et Alexandre Toulis, responsable du dossier eau chez les Jeunes Agriculteurs nous font leurs retours

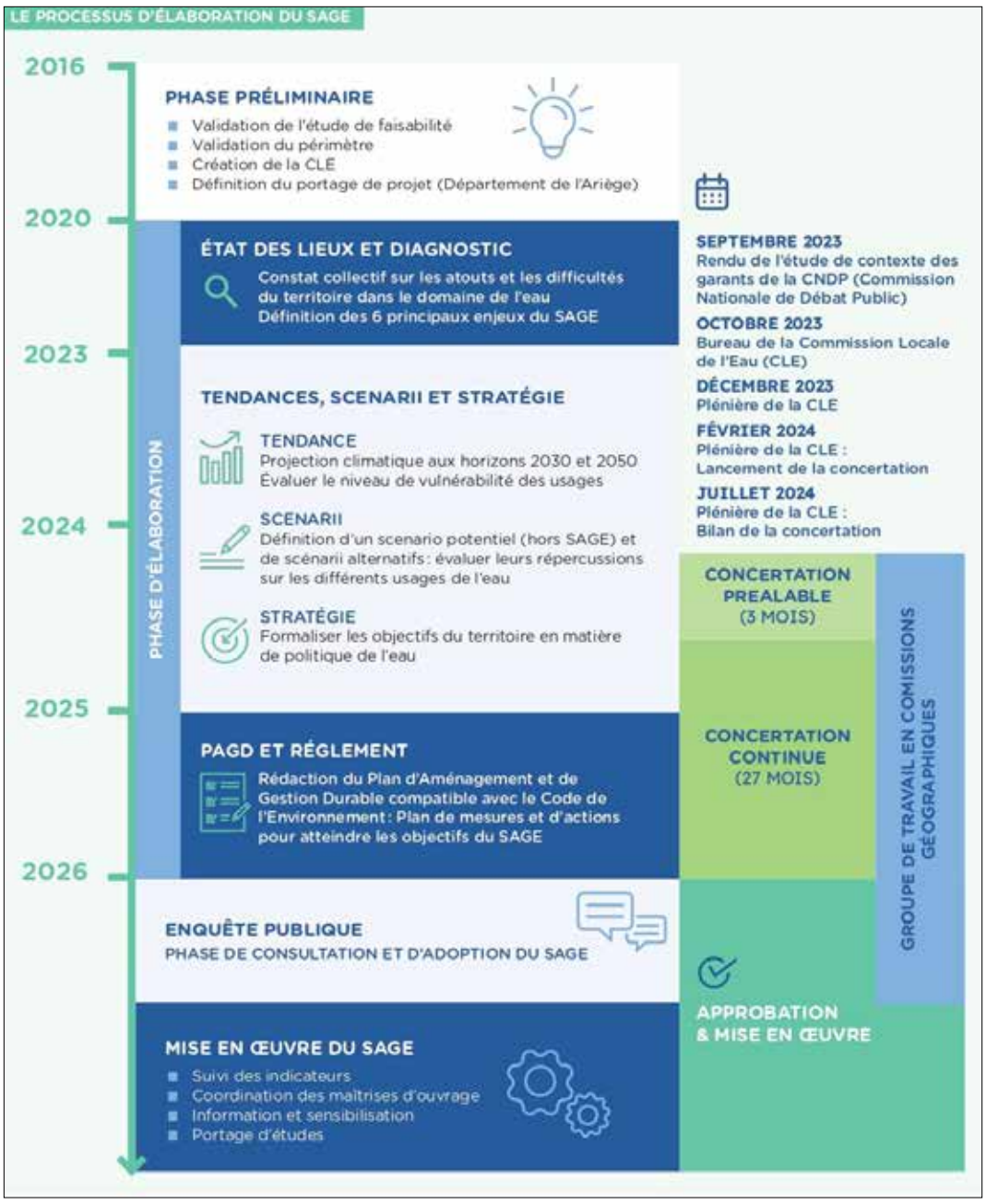
Nicolas Pujol
« *A mon sens, c'est plutôt positif. Les échanges à l'occasion des ateliers ont été intéressants, nous étions par groupe de 10-15 personnes (tout public confondu : élus, associations, professionnels...) et chacun a pu donner son avis, son idée sur le SAGE. Ce qui me satisfait le plus c'est que la notion de stockage de l'eau est souvent ressortie. C'est une bonne chose, ça signifie qu'il n'y a pas que la profession agricole qui se soucie de la question des réserves d'eau.* »

Alexandre Toulis
« *Comme le dit Nicolas, c'est vraiment un point positif de constater que d'autre acteurs du territoire se préoccupent du stockage et du partage de la ressource en eau. Bien que les échéances d'application su SAGE soient lointaines (2/3 ans), il faut que nous restions mobiliser sur le sujet, ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux, ça peut changer beaucoup de choses pour l'agriculture du bassin versant, mais aussi pour le territoire en lui-même.* »

Nicolas Pujol
« *Le planning des concertations est chargé pour les mois à venir, mais il faudra que nous restions mobilisés. Pour les ateliers notamment, qui auront lieu un peu partout sur le territoire de février à avril. Les ciné-débat aussi peut être, ce type de rencontre mobilise généralement plus les citoyens, le grand public, c'est l'occasion pour l'agriculture d'être entendu. En tant que représentants de la profession notre part du contrat c'est aussi de faire de la sensibilisation, d'être acteur de la prise de conscience des enjeux liés à la ressource en eau. Donc cette phase de concertation, elle est importante pour tous les participants, mais elle est cruciale pour nous, agriculteurs* »

A.D

LES ÉCHÉANCES DU SAGE



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE CONCERTATION



GIE AgriAvenir : des formations et des services pour tous vos besoins

GIE En adhérant à la FDSEA ou aux Jeunes Agriculteurs de l'Ariège, vous pourrez bénéficier des divers services, d'accompagnements spécifiques et de formations spécialement conçue pour vous, le tout proposé par le GIE AgriAvenir.

Nos formations à venir 100% prises en charge par Vivéa

Formation « Baux ruraux et fermage » : le 28 février 2022

Cette formation avait déjà été proposé l'an dernier et avait rencontré un franc succès auprès de nos adhérents, c'est pourquoi nous proposons une deuxième session de formation en 2024.

Témoignage : Anne-Marie Calmet, participante à la dernière session de formation sur les Baux Ruraux.

« J'ai trouvé la formation intéressante et enrichissante. Elle m'a été bénéfique, surtout pour mon rôle à la Section des Fermiers et Métayers. Sur les craintes que j'avais pour le fermage, ça m'a rassurée. L'échange avec les stagiaires a permis de mutualiser les informations. Une formation comme celle-là est nécessaire pour que les agriculteurs soient informés sur ce sujet, ils en ont grand besoin. »

Formation « Stratégie commerciale : les essentiels » : les 7 et 25 mars 2024 + ½ journée dans votre exploitation

Vous souhaitez renforcer vos compétences en stratégie commerciale ? Cette formation de deux jours vous permettra de maîtriser les concepts clés de la stratégie commerciale, spécifiquement adaptés au secteur agricole. Avec des méthodes interactives et pratiques, vous apprendrez comment analyser votre marché, définir votre offre commerciale, et optimiser vos moyens de commercialisation.

Formation « Prise de parole : Niveau 2 » : le 12 mars 2024

En participant à cette formation d'une journée, vous approfondirez vos compétences en communication verbale et non-verbale, apprendrez à gérer votre stress, à structurer efficacement vos interventions pour maximiser l'impact, et à peaufiner vos techniques d'accroche et de conclusion. Cette session interactive permettra à chaque participant de reconnaître ses points forts et ses axes d'amélioration.

Formation « Constituer une société : oui mais laquelle ? » : le 21 mars 2024

Comment créer une société agricole, quels statuts juridiques choisir ? Il faut dire que les possibilités sont nombreuses entre l'entreprise individuelle, l'EARL ou encore la SCEA. Grâce à cette formation, vous comprendrez le fonctionnement d'une société et vous serez capable de choisir la société qui répond à vos attentes.

Formation « Régimes matrimoniaux » : le 11 avril 2024

Mariage, Pacte Civil de Solidarité (PACS), union libre, la vie à deux est à « géométrie variable ». Elle se construit sur mesure selon ses aspirations, sa situation familiale, professionnelle ou matérielle. Apprenez à évaluer les conséquences juridiques et fiscales des différents régimes, à anticiper et comprendre la dissolution du régime.

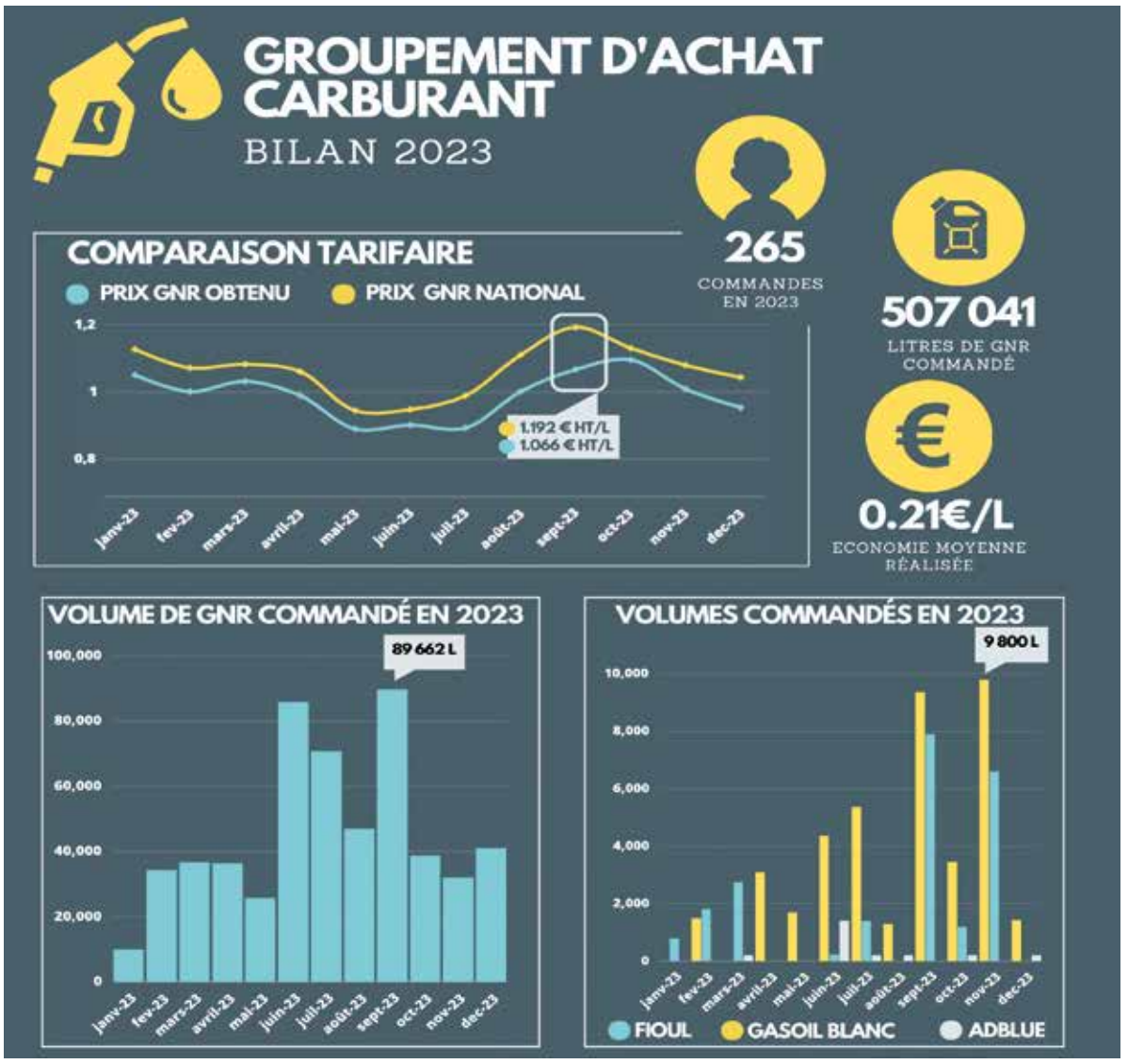
Zoom sur nos services et formations tout au long de l'année

La newsletter du vendredi

Chaque vendredi, vous recevez par mail une newsletter qui compile les informations départementales, régionales et nationales importantes pour la profession. Vous êtes aussi tenu informé de la présence de votre syndicat aux réunions internes et externes au réseau syndical.

Le groupement d'achat de carburant, rendez-vous tous les premiers mardis du mois

Ce service de groupement d'achat de GNR, fioul, gasoil blanc et AD Blue est mis en place pour l'ensemble du département depuis avril 2022. La commande doit être au minimum de 1000L au total par point de livraison sauf pour l'AD Blue. Le principe est simple : le lundi précédant la date de commande et la veille de la commande, vous recevez par mail et SMS le lien du formulaire pour passer votre commande avant 8h30 le jour J. L'achat groupé permet d'obtenir des tarifs bien plus intéressants ! Jetez un œil au bilan de 2023, il parle de lui-même !



Un service juridique avec des spécialistes du droit rural à votre écoute

En tant qu'agriculteur, le foncier est votre principal outil de travail et vous pouvez avoir besoin d'aide pour faire valoir vos droits. Nous vous proposons un accompagnement juridique en partenariat avec la FDSEA81 pour les baux ruraux et autres contrats, le contrôle des structures, les chemins et la servitude, la transmission du patrimoine, la constitution en société...

Document Unique d'Evaluation des Risques

Vous embauché un salarié, un stagiaire ou apprenti, un travailleur temporaire ou toute personne placée sous votre autorité (agent du service de remplacement compris), alors vous avez l'obligation d'avoir un Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER). De plus, depuis le 1er janvier 2023, ce document est intégré à la conditionnalité sociale de la PAC. Nous proposons plusieurs niveau d'accompagnement pour la création de votre DUER :

- Nous vous ouvrons l'accès à un compte Systera ; vous créez votre DUER en toute autonomie
- Votre DUER existe déjà mais a besoin d'être mis à jour, nous vous accueillons en groupe, le temps d'une demi-journée pour vous guide dans son actualisation
- Vous devez créer votre DUER, une formatrice spécialisée vous accompagne de A à Z : vous passerez en revue la règlementation, puis apprendrez à évaluer les risques, et vous repartirez avec votre DUER effectif !
- L'accompagnement individualisé, nous venons directement sur votre exploitation pour vous aider dans la réalisation de votre DUER.

Des formations de création du DUER seront proposées au printemps 2024 (dates à venir).

Permis et formation de conduite : tarifs préférentiels

Nous vous proposons, en partenariat avec l'ECF PRO de Pamiers, des tarifs préférentiels pour le passage de formations et de permis de conduire. :

- Permis remorque B96 : 7h pour tracter une remorque supérieure à 750 kg et inférieure à 3,5 tonnes
- Permis BE : 3 jours (14h)pour tracter une remorque supérieure à 750 kg et inférieure à 3,5 tonnes avec PTAC supérieur à 4,25 tonnes
- Permis C : 15 jours (70h) pour conduire un poids lourd de plus de 3,5 tonnes attelé d'une remorque ou semi-remorque dont le PTAC est inférieur à 750 kg
- Permis CE : 3 semaines (70h) pour conduire un poids lourd de plus de 3,5 tonnes attelé d'une remorque ou semi-remorque dont le PTAC dépasse 750 kg
- Formation FIMO Marchandises : 4 semaines (140h) pour transporter des marchandises dans un véhicule de plus de 3,5 tonnes dans le cadre professionnel
- Formation FCO Marchandises : 1 semaine (35h) pour renouveler la FIMO Marchandises

Pour tous renseignements complémentaire contactez-nous au 06.75.60.68.30

V.B



CHAMBRE D'AGRICULTURE

STRATÉGIE DE FERTILISATION : OUTILS D'ANALYSES ET INTERPRÉTATIONS

Le 15 janvier 2024, Guillaume TANT, agronome et expert des sols du CER France Mayenne est venu en Ariège nous parler de stratégie de fertilisation dans le cadre du groupe 30 000 ABC Lèze & Co composé de 12 agriculteurs en agriculture biologique de conservation de sols dans les secteurs de la Lèze et du Mirapicien. En se basant sur les fondamentaux du fonctionnement des sols et des plantes, l'objectif est d'apprendre à interpréter ses analyses de sols et découvrir les analyses de sèves pour adapter et optimiser sa stratégie de fertilisation.

LA PHOTOSYNTHÈSE COMME POINT DE DÉPART

Pour gérer les minéraux du sol, il faut gérer la photosynthèse. La capacité des plantes à synthétiser le CO_2 et le H_2O en sucre et oxygène grâce à la lumière est le point de départ pour comprendre l'activité biologique de son sol. La sécrétion de sucre par les plantes permet de nourrir les microorganismes qui vont alors se multiplier et solubiliser les éléments nutritifs, c'est-à-dire les libérer sous une forme assimilable, pour s'alimenter. C'est notamment le cas pour le phosphore et le magnésium. Une fois que les microorganismes meurent, ces éléments sont disponibles pour la plante. Mais cela à condition que la plante soit approvisionnée en CO_2, d'où l'importance de la structure du sol.

PREMIER LEVIER POUR UNE STRATÉGIE DE FERTILISATION OPTIMISÉE : LA STRUCTURE DU SOL

La simple réalisation d'un test bêche, suffit à déterminer la présence d'une semelle de labour et la nécessité de devoir faire un passage de fissurateur. Ayez le réflexe de vérifier l'état de vos sols fin avril quand les sols sont bien ressuyés surtout lorsque les semis d'automne ont été compliqués car un sol compacté est une perte de 50% d'azote. La profondeur du travail doit être 5 cm en dessous de la semelle et l'écartement entre les dents de x1,5 de la profondeur de travail. Attention néanmoins à ne pas excéder les 50 cm d'écartement. Le fissurateur ne doit pas être systématique mais plutôt réalisé, en condition sèche, sur la tête de rotation avant une culture type colza ou maïs ou avant un couvert semé dense à base de graminées type avoine pour que les racines puissent conserver la bonne structure obtenue.

AVANT DE FERTILISER, FAIRE L'INVENTAIRE DE SON SOL

L'intérêt des analyses de sol est de faire l'inventaire des ressources de son sol, d'identifier les éléments minéraux présents et s'ils sont en excès ou en carence. En se basant sur la CEC et le pH, on peut quantifier le « frigo » de son sol (CEC) et sous quelle forme se trouvent les éléments minéraux. Un pH légèrement acide (pH = 6,5) favorise la solubilisation de la majorité des éléments minéraux. Il ne faut donc pas négliger le besoin d'un chaulage. A l'inverse, un sol à tendance basique comme dans les argilo-calcaires, le calcium, et plus précisément les carbonates (CO_3) rendent difficile la circulation des éléments. Pour diminuer le pH, il faut miser sur l'augmentation de l'activité biologique ou via l'apport d'acide externe sous forme de soufre élémentaire ou de sulfate par exemple. Enfin, la matière organique a justement un rôle essentiel, notamment pour l'activité biologique grâce à ses réserves d'éléments nutritifs et l'apport de carbone comme substrat énergétique pour les organismes du sol.

L'IMPORTANCE DES OLIGO-ÉLÉMENTS

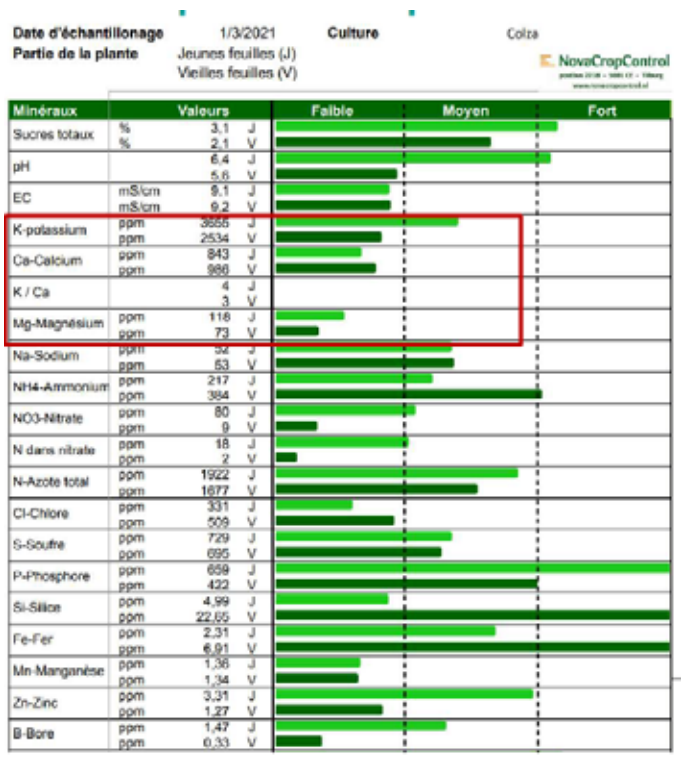
Au-delà, des éléments minéraux qui ont l'habitude d'être pilotés comme le NPK, une attention doit être portée sur le rôle des oligoéléments.

Bore (B)	Division cellulaire ; assimilation de Ca, production pollen fertile
Cuivre (Cu)	Respiration cellulaire, photosynthèse, absorption N
Fer (Fe)	Synthèse chlorophylle, photosynthèse, fixation azote
Manganèse (Mn)	Synthèse chlorophylle, photosynthèse
Molybdène (Mo)	Transformation de l'azote (N_2 ▸ NO_3 ▸ Protéine, Fabrication enzyme pour fixation N, associé au métabolisme du Fe + P
Zinc (Zn)	Synthèse hormone croissance plante, synthèse protéines

Pour rappel, les éléments minéraux sont en interactions et leurs formes assimilables dépendantes du pH, il ne s'agit donc pas toujours de combler une carence mais d'identifier les excès d'éléments qui pourraient bloquer l'assimilation des autres alors qu'ils sont présents dans le sol, d'où l'importance de contrôler son pH.

POUR ALLER PLUS LOIN : LES ANALYSES DE SÈVES

Toujours accompagnés d'une analyse de sol, les analyses de sèves permettent de mieux comprendre la dynamique de nutrition de la plante et la disponibilité de tous les éléments nutritifs du sol, y compris des oligoéléments. Avec 3 échantillons tout au long du cycle cultural et une distinction entre les feuilles « jeunes » et « vieilles », il est possible de déceler si la plante puisse dans ses ressources ou si elle utilise les ressources du sol.



Date d'échantillonage 1/3/2021 — Culture Colza — Partie de la plante Jeunes feuilles (J) / Vieilles feuilles (V) — NovaCropControl

Minéraux		Valeurs		Faible	Moyen	Fort
Sucres totaux	%	3,1	J			
	%	2,1	V			
pH		6,4	J			
		5,6	V			
EC	mS/cm	9,1	J			
	mS/cm	9,2	V			
K-potassium	ppm	3855	J			
	ppm	2534	V			
Ca-Calcium	ppm	843	J			
	ppm	986	V			
K / Ca		4	J			
		3	V			
Mg-Magnésium	ppm	116	J			
	ppm	73	V			
Na-Sodium	ppm	52	J			
	ppm	63	V			
NH4-Ammonium	ppm	217	J			
	ppm	384	V			
NO3-Nitrate	ppm	80	J			
	ppm	9	V			
N dans nitrate	ppm	18	J			
	ppm	2	V			
N-Azote total	ppm	1922	J			
	ppm	1677	V			
Cl-Chlore	ppm	331	J			
	ppm	509	V			
S-Soufre	ppm	729	J			
	ppm	695	V			
P-Phosphore	ppm	659	J			
	ppm	422	V			
Si-Silice	ppm	4,99	J			
	ppm	22,65	V			
Fe-Fer	ppm	2,31	J			
	ppm	6,91	V			
Mn-Manganèse	ppm	1,36	J			
	ppm	1,34	V			
Zn-Zinc	ppm	3,31	J			
	ppm	1,27	V			
B-Bore	ppm	1,47	J			
	ppm	0,33	V			

Éléments mobiles :

$\underline{NO_3}$: Forme de l'azote qui oxyde le milieu et réduit la disponibilité des oligoéléments. Favorise la croissance au détriment des défenses immunitaires

Possible de déduire la quantité de protéine : $(N+NO_3+NH_4+) - N_{total}$ Si le résultat est négatif, la plante fait une protéolyse (puisse dans ses sucres et protéines car n'a pas assez d'énergie)

$\underline{N, P, K \text{ et } Mg}$: J > V = carence

Éléments immobilisés :

$\underline{Ca}$: Se référer à la valeur (dans l'exemple = faible)

$\underline{B}$: J > V = carence

Autres éléments plus complexe dû à leurs changements de forme :

$\underline{Si}$: J < V = normal car s'accumule dans le temps

ZOOM SUR LES ARGILO-CALCAIRES :

La particularité des sols argilo-calcaires est la présence de calcium qui rend difficile la disponibilité de la plupart des éléments minéraux à cause de son pH à tendance basique. Dans ce type de sol, la potasse est naturellement présente dans les feuillets d'argile mais indisponible et les excès de calcium induisent des carences en magnésium. Cependant, en regardant des analyses de sèves, on comprend également que le calcium dans le sol n'est pas forcément disponible pour les plantes. Il s'agit donc de réduire le pH du sol pour créer des acides légers qui permettront la solubilisation des éléments minéraux et notamment du bore qui permet l'assimilation du calcium. Pour diminuer le pH, il faut nourrir et stimuler l'activité biologique, via des apports de matières organiques, l'implantation de couverts végétaux, l'incorporation de résidus de cultures etc. Il est également possible d'apporter du soufre élémentaire ou de l'engrais soufré type Patenkali pour palier aussi aux carences de potasse et magnésium.

Actions financée avec le concours de par l'Agence de l'eau Adour-Garonne

CHAMBRE D'AGRICULTURE

ÉVEILLEZ VOS FORÊTS ARIÉGEOISES EN HIVER : OPPORTUNITÉS DE COUPES ET INITIATIVES DURABLES

Bien que les températures soient douces, nous sommes bien en hiver, et les forêts ariégeoises sont bien en dormance.
Plus de feuilles et donc une activité de production de chlorophylle ralentie, que l'on appelle dormance ou encore hivernage.
C'est la période idéale pour réaliser les chantiers de coupes et d'entretien dans vos parcelles forestières.

Habituellement les coupes se font en été pour commercialiser le bois en hiver, mais il est préférable si votre activité agricole le permet d'effectuer les coupes dès l'hiver et de commercialiser à l'hiver suivant.

Plusieurs éléments légaux sont à connaître :

Déclaration de coupe :
▷Obligatoire dès 25 ha de forêt en propriété
▷Très fortement conseillé pour toutes opérations de coupe y compris juste votre bois de chauffage
▷Signalez vos travaux forestiers* à l'inspection du travail et à la mairie concernée

Périodes :
Un bûcheron doit travailler sur l'année entière, mais certaines périodes sont plus adéquates notamment l'hiver.
Il n'y a de règlementation sur les périodes de coupe forestière que dans les cas où des sites sont dans des contextes particuliers : zones natura 2000, sites classés etc...
Il s'agit principalement de recommandations et de grandes orientations.

Volumes et surface de coupe :
En termes de prélèvement, il est interdit de réaliser des coupes rase sauf lorsque c'est inclus dans un document de gestion agréé par le CNPF (centre national de la propriété forestière). D'un point de vue légal, les éclaircies ne doivent pas excéder 50% du volume sur pieds.

Attention cependant, il est préférable de connaître la dynamique de croissance de son peuplement avant de prendre toute décision de coupe.

C'est dans une optique de mobilisation durable que les actions forestières sont menées au sein de chambre d'agriculture de l'Ariège. L'une d'entre elle est notamment de mécaniser la filière via la CUMA Environnementale des Vallées Cathares. C'est pourquoi l'acquisition d'un nouveau coupeur a été réalisée en 2023, de façon à continuer la mobilisation de bois mais aussi de faire en sorte que l'ancienne machine serve si les chantiers deviennent trop nombreux sur une seule et même période.

C'est une chance qu'il faut saisir, en effet les deux salariés de la CUMA EVC peuvent travailler sur deux chantiers différents de façon à répondre au mieux aux contraintes de calendrier des adhérents.

Par ailleurs un nouveau projet est à l'étude afin d'allier forêt et agriculture. En effet, la CUMA Environnementale des Vallées Cathares à été créée à la base sur l'activité du retourneur d'andin, il y a maintenant plus de 15 ans. C'est pourquoi aujourd'hui notre animateur accompagné d'une de nos conseillères agronomie/matière organique, travaille à la redynamisation de ce groupe qui est à l'origine de la CUMA.

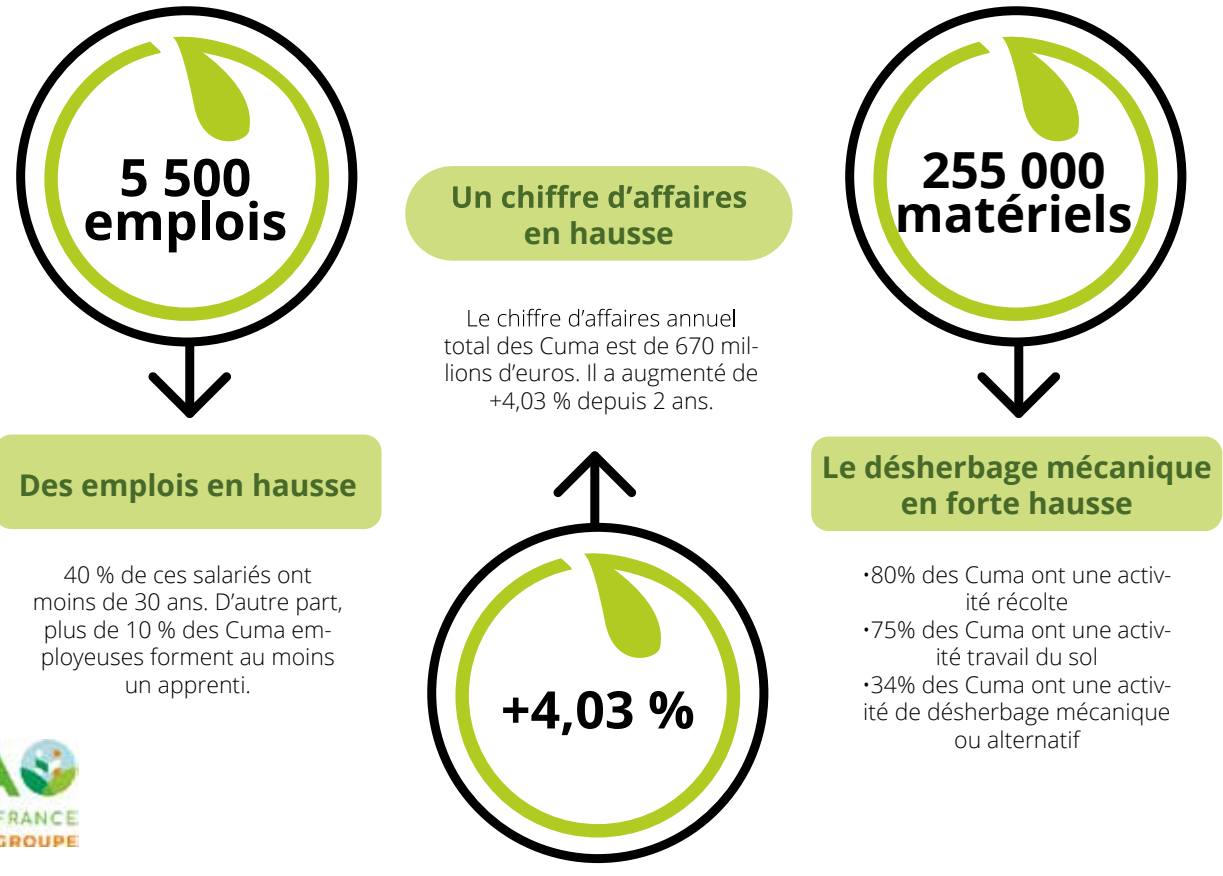
Vous souhaitez en savoir plus sur les diagnostics forestiers et comment adhérer aux services de la CUMA EVC ?
Contactez Antoine YUNES sur antoine.yunes@ariege.chambagri.fr

LES CHIFFRES CLÉS DES CUMA 2023 SONT ARRIVÉS

La FN CUMA publie tous les deux ans les chiffres clés des CUMA. Issus des datas du réseau CUMA alimentées par les logiciels utilisés par plus de 90% des Cuma, ils montrent toute la dynamique de ces coopératives dans le paysage agricole français.

Deux faits majeurs marquent cette édition : le développement du désherbage mécanique et celui de l'emploi.

Plus de détails sur le site de la FN CUMA :



EN BREF

Bovins/Pac : le montant de l'aide aux bovins de plus de 16 mois fixé à 106 C/UGB

Un arrêté paru au Journal officiel le 30 décembre fixe à 106 €/UGB (unité gros bovin) le montant de l'aide couplée aux bovins de plus de 16 mois pour la campagne Pac 2023, dans « les départements métropolitains hors Corse ». Il s'agit du « montant supérieur » qui s'applique aux vaches (ainsi qu'un mâle par femelle présente) ; le « montant de base» pour les autres animaux (dans la limite de 120 UGB) est, lui, fixé à 58 €/UGB. Cet arrêté était nécessaire pour le versement du solde de cette aide. « On nous annonçait des projections à 104 € par UGB », avait indiqué le président de la FNB (éleveurs de bovins viande, FNSEA) Patrick Bénézit le 23 janvier en conférence de presse. « Pour le moment, les éleveurs ont reçu un acompte correspondant à 70 o/o de 98 € », précisait-il alors, en vertu d'un précédent arrêté sur les avances. « Nous n'avons encore ni le solde ni même le montant. C'est le flou le plus total », avait dénoncé cet éleveur du Cantal. Dans le cadre de la nouvelle Pac 2023, l'aide couplée pour les bovins a été réduite, en raison d'un rééquilibrage des enveloppes en faveur des protéines végétales. Une baisse qui « augmente le coût de production de 15 à 20 et €/kg » et est « responsable de la quasi-intégralité du recul du revenu des éleveurs allaitants en 2023 », selon la FNB.

Agrapresse

Bulletin de santé du végétal

> COLZA

Charançon du bourgeon terminal : Début du vol. Risque faible à ce jour. Surveillance impérative ! Larves de grosses altises : Réaliser un contrôle de la présence de larves dans les pétioles

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2024 - Semaine 4

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)				Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie		Espagne		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène (€/kgC)	
Références	57 000	18500 (% /sem.2022)		9000 (% /sem. 2021)		6.17	5.98	4.09	Evol 2023/2022	
S52 (4 jours ouvrés)*	41 163	990	-14%	360	-15%	5.40	5.35	3.32	6.14	+1%
S1 (4 jours ouvrés)*	45 259	2 538	-54%	10 652	-6%	5.41	5.37	3.32	6.14	+1%
S2	55 252	21 926	-11%	14 529	+37%	5.43	5.39	3.32	6.14	+1%
S3	56 521	22 226	-3%	11 011	+9%	5.43	5.40	3.40	6.19	+2%
S4	56 795	21 438	+5%	10 259	+22%	5.45	5.43	3.43	6.19	+2%

Ovins — Entrée abattoir

Zone Sud

du 29 janvier au 4 février 2024

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	-	8,27	-
	16 à 19 kg	-	8,88	8,38	(+0,02)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,84	8,53	(-0,19)
	16 à 19 kg	-	8,77	8,28	(-0,11)
	19 à 22 kg	-	8,49	8,07	(-0,09)
	+ 22 kg	-	7,77	7,30	(-0,11)
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 29 janvier au 4 février 2024

Couleur	Cours moyens relevés (en E/kg)	Conformation U	R	O
Rose Très Clair		-	7,79	-
Rose Clair		8,39	7,53	7,27
Rosé		-	6,72	6,49

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 704,80 (+5,70)

Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 29 janvier au 4 février 2024*

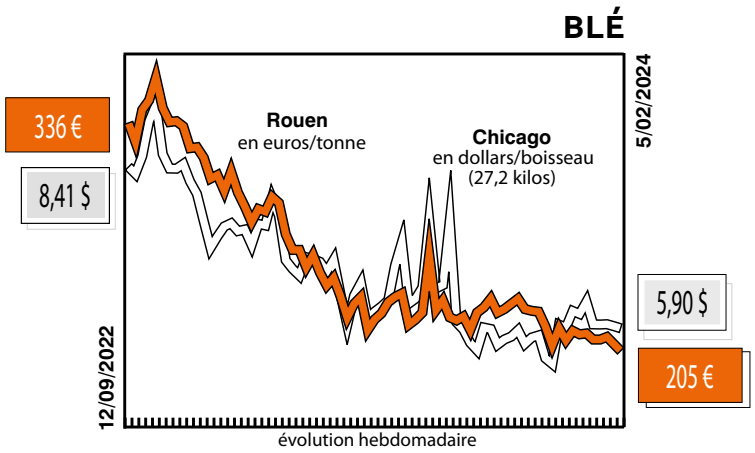
Blonds d'Aquitaine		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,50	4,40	-	3,90	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,30	4,20	-	3,50	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,30	3,03	-	3,20	-
	Écart	(+0,05)	(+0,05)	-	(+0,05)	-

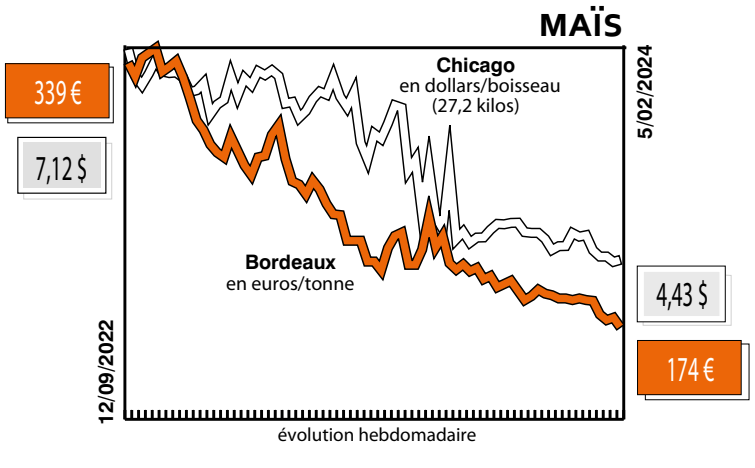
Croisés		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,45	3,35	3,50	3,30	3,30
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,25	3,20	3,25	2,90	3,00
	Écart	(+0,05)	(+0,05)	(+0,05)	(+0,05)	(+0,05)

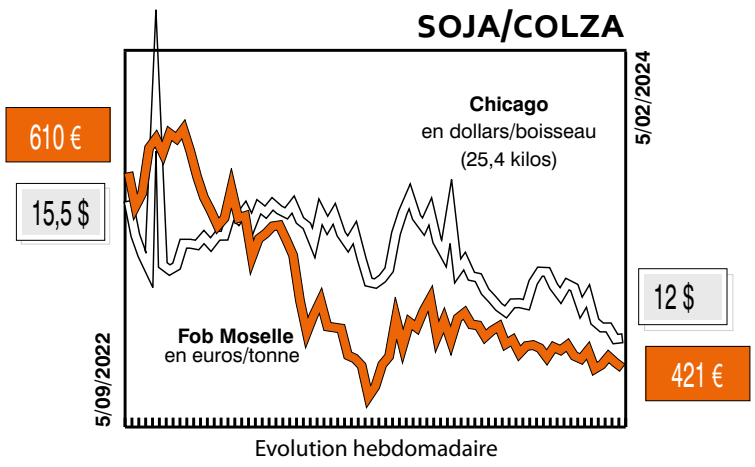
Limousins		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,00	3,90	3,80	-	3,50	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,70	3,65	3,60	-	3,35	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,35	3,35	3,25	-	3,20	-
	Écart	(+0,05)	(+0,05)	(+0,10)	-	(+0,10)	-

Gascons		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,40	3,30	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,20	3,15	3,10	-
	Écart	(+0,05)	(+0,05)	(+0,05)	-

Céréales







Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX / Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€ / **Prix au numéro :** 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant : Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction : Clémence Biard

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers - Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat - Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99

Impression : Digitaprint / 59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale : SAS REUSSIR / 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

PETITES ANNONCES

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

81 - VENDS transfert pompe à vide neuve + 5 décro Advisor pour pièce ou instal – Tél 06.13.41.44.15

31 - VENDS cause double emploi, benne bourdon 8 T à ridelles ou en plateau fourrager Tél : 06.18.92.59.54

82 - VENDS plateforme de taille et récolte Billo 4 roues motrices et directrices 4 tiroirs hydrauliques commande électrique nivel automatique ou manuel compresseur 2 élev - Tél : 06.70.42.32.42

VENDS groupe machine à traire CHRISTENSEN, état neuf, petit prix - Tél : 05.61.91.90.51

81 - VENDS tracteurs Renault 95.14 bon état 4 roues motrices – Tél 06.41.82.21.34

VENDS Occasion roundballer Krone KR130 mini, stop filet, très bon état, FELLA 350DN 109 KHUN GF 370, Faucheuse Khun 6 assiettes GMD600, nourrisseur à veau prairie - Tél : 06.71.58.29.07

VENDS Matériel cause retraite : tracteur VALTRA N101 5000h 2009; broyeur master fied DESVOYS 3m; broyeur DESVOYS, 3 couteaux, 1,20m; ecrouteuse maïs 4 rangs - Tél : 06.71.61.93.84

VENDS Herse plate KIVOGNE, 4m; Tuyaux irrigations BANCILLOU Ø 102-96-70-50 pour 700m; pivot Ø120 pour 615m; lot de pièce roto Ø100, 20 asperseurs IRIFRANCE à secteur + 9 KULKER - Tél : 06.71.61.93.84

VENDS Ford 7000, 4RM, avec bati de fourche MAILLEUX - Tél : 06.17.52.45.14

81 - VENDS cause retraite andaineur Kuhn 4321 FC Kuhn 282 faneur Pottinger HR690 RB NH 740 6000 bottes dessileuse Kuhn 3850 le tout en BE – Tél 06.12.21.58.36

81 - VENDS faucheuse frontale Deutz Fahr SM 5.30 8 disques sans conditionneur largeur 3M vibro 6M non repliable et 4 M petits prix – Tél 07.81.06.61.36

81 - VENDS tunnel Richel à démonter H3m95 L9m50 L15m commune Le Verdier (81) 1000€ - Tél 06.95.07.51.62

31 - VENDS cause double emploi, benne bourdon 8 T à ridelles ou en plateau fourrager - Tél : 06.18.92.59.54

31 - ACHÈTE camion , VL , PL ou remorque , ou 4x4, étudie toute proposition au 0619131362 - Tél : 0678.09.57.70

31 - VENDS 1 tracteur MF 122 Vigneron, 1 round-ballers Ghel 120x120, 1 faucheuse 6 assiettes JF 2400, 1 faucheuse conditionneuse Vicon KM 241, 1 paire de pneus 650x65x38, 1 cabine MF 168 ou 188 - Tél : 06.78.09.57.70

31 - VENDS bruleur gueno état neuf petit prix cause pompe à chaleur - Tél : 06.23.53.53.74

31 - CHERCHE barre de toit galerie Peugeot 405 break année 1995 - Tél : 06.68.70.25.30

81 - ACHÈTE tracteur tout état toute marque avec problème ou pour pièce – Tél : 07.49.88.65.13

RÉCOLTE

31 - VENDS petites bottes de bille et de fourrage excellente qualité sous abri Tél : 06.65.36.44.71

VENDS et livre par 26 à 28 tonnes de foin de prairies naturelle et artificielle en botte carré - Tél : 06.07.19.76.93

31 - VENDS petites bottes de bille et de fourrage excellente qualité sous abri - Tél : 06.65.36.44.71

VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - Tél : 06.62.56.78.53

81 - VENDS féverolles triées de conso dose 600 kg juillet 2023 240 € la dose – Tél : 06.86.77.38.21

VENDS Enrubannés d'herbe très bonne qualité possibilité transport 200 balles - Tél : 06.71.58.29.07

VÉHICULES

31 - ACHÈTE camion , VL , PL ou remorque , ou 4x4, étudie toute proposition - Tél : 06.19.13.13.62

31 - VENDS 1 tracteur MF 122 Vigneron, 1 round-ballers Ghel 120x120, 1 faucheuse 6 assiettes JF 2400, 1 faucheuse conditionneuse Vicon KM 241, 1 paire de pneus 650x65x38, 1 cabine MF 168 ou 188 - Tél : 06 78 09 57 70



ANIMAUX

VENDS taurillons limousins, certifiés HBL de 11 à 16 mois très bonne génétique vêlage facile toutes garanties sanitaires dociles possibilité livraison - Tél : 06.71.58.29.07

81 - VENDS génisses PH terme nov déc IA – Tél 06.22.43.08.88 – 06.85.61.66.61

81 - VENDS vache Brune des Alpes pleine de 7 mois à l'attache + vache Aubrac pleine – Tél 06.42.79.81.37

31 - ACHÈTE chevaux , poney , ânes , lama , chèvre et mouton - Tél : 06.19.13.13.62

81 - VENDS taureau Blond 2 ans ½ à l'attache + vache avec veau de 3 mois – Tél : 06.42.79.81.37

81 - VENDS taureaux Blond d'Aquitaine inscrits 20 à 24 mois TGS – Tél : 06.63.05.02.08

RACE GASCONNE DES PYRÉNÉES

Vends génisses, vaches et taureaux de race Gasconne des Pyrénées avec garanties sanitaires
Tél : 06 74 57 02 28
ou 07 85 17 70 38

DIVERS

81 - VENDS 30 BR de luzerne 2ème coupe 35€ la balle 40 T de mélange – Tél 06.45.00.60.48

31 - VENDS Luzerne fétuque datille botte 120x150 et petite botte luzerne pure Tel : 06.50.22.66.23

31 - VENDS Luzerne 2ème coupe balles rondes 120x130 35 € la balle – Tél 06.45.00.60.48 Tarn

81 - VENDS luzerne 1ère coupe et ray grass 2ème coupe tout bio 120€ BR 120/130 – Tél 6.82.90.45.22

81 - VENDS luzerne bio 2ème coupe BC + BR secteur Le Garric (81) – Tél 07.48.12.98.55

31 - VENDS bruleur gueno état neuf petit prix cause pompe à chaleur - Tél : 06.23.53.53.74

31 - CHERCHE barre de toit galerie Peugeot 405 break année 1995 - Tél : 06.68.70.25.30

81 - VENDS luzerne BC bio 2ème coupe – Tél : 06.83.18.02.20

EMPLOI

RECHERCHE employé agricole temps partiel (polyculture-élevage - Tél : 06.37.91.08.64

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — *Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC* — Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE
diffusion 10.000 exemplaires

Nom, prénom
Adresse
☎
Rubrique — ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : € — Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

Justificatif comptable vous sera transmis en retour par courrier

Terres d'Ariège

Vous vendez, vous recherchez du matériel, des animaux, du foncier...

PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE JOURNAL DÉPARTEMENTAL
DU LUNDI AU VENDREDI
05 61 02 14 32 ou **06 72 01 76 99**

En route pour le 4L Trophy : deux équipages made in Ariège soutenus par les acteurs agricoles

Le 4L trophy, tout le monde en a déjà entendu parlé au moins une fois. Cette année, l'Ariège sera représentée par deux équipages, soutenus par de nombreux acteurs du département, mais surtout par des acteurs du monde agricole.

Mais le 4L Trophy, qu'est-ce que c'est ? Il s'agit du plus gros évènement sportif et solidaire d'Europe dédié aux 18/28 ans.

C'est une course d'orientation au départ de Biarritz jusqu'à Marrakech en passant par le Sahara, tout ça en Renault 4L !

Mais c'est aussi et surtout, un raid humanitaire. Le but premier de ce raid est d'amener des affaires scolaires, sportives et médicales aux enfants les plus démunis grâce à des associations comme Enfants du Désert. Pour avoir une action solidaire en France, chaque équipage doit également apporter 10kg de denrées alimentaires, jusqu'à Biarritz, ensuite collectés par *La Croix Rouge*.

Bienvenue à bord de l'équipage 0144 !

Ces deux jeunes ariégeois ont décidé il y a maintenant plus d'un an de se lancer dans une nouvelle aventure : participer à ce raid humanitaire qui se déroulera du 15 au 25 février prochain. Pour mener à bien ce projet, ils sont allés à la recherche de partenaires afin de les aider à le financer.

Marina nous donne un peu plus de détail sur l'organisation de cette aventure :

« *Participer à ce raid humanitaire et sportif nous tient vraiment à cœur, nous sommes maintenant prêt à partir ! A J-6 avant le départ, nous tenons à remercier toutes les entreprises qui nous suivent depuis plus d'un an.*

Étant salariée du Service de Remplacement depuis 4 ans, leur soutien, celui du Drive Gourmand *(M. Marfaing - Également président du SRA) ainsi que celui de* Mutualia Territoire Solidaire *comptent beaucoup pour moi, et nous ont été d'une aide précieuse.* »







Marina Dias et Thomas Varandas alias "Les Baroudeurs Ariégeois" en lice pour le 4L Trophy 2024 !

Célia et Manon à la tête de l'équipage 918

« Nous c'est Célia et Manon, l'équipage 918. On se connait depuis 7 ans maintenant, c'est la passion du ballon ovale qui nous a fait nous rencontrer. En février 2023 nous sommes allées au Maroc ensemble pour voir l'arrivée du 4L TROPHY et ça a été le déclic, on s'est dit « après tout, pourquoi pas nous ? ».

Ce qui nous motive c'est avant tout, l'objectif humanitaire, mais aussi de rencontrer une culture différente de la nôtre et apporter ce que l'on peut aux associations qui font partie de ce raid, comme La Croix Rouge de Biarritz et l'association Enfants du Désert. »

A.D



Célia (à gauche), Manon (à droite) et leur 4L, toutes les trois prêtes pour le départ

4L TROPHY

EN QUELQUES CHIFFRES :

- 2 400 participants
- 26 salles de classes construites depuis le premier raid
- 30 466€ récoltés lors du raid 2023 (pour la construction d'écoles et de nouvelles salles de classes)

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE
P1

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

REUSSIR
Terres d'Ariège